CFA EVE CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN APPRENTISSAGE

BAC +3
Licence Professionnelle
version : janvier 2023

LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : Responsable de Portefeuille Clients en Cabinet d'Expertise

Type de contrat
Contrat d'apprentissage

Durée de la formation
12 mois
602 heures

Diplôme délivré par
université évry val-d'essonne | université PARIS-SACLAY

Objectifs

Le collaborateur d'expertise comptable réalise une large variété d'activités qui relèvent essentiellement de la comptabilité, de la fiscalité, du droit du travail et de la gestion. Plus précisément, le titulaire de la licence aura vocation :

- dans les cabinets d'expertise comptable, à prendre en charge sous la responsabilité d'un expert comptable, mais de manière autonome, les dossiers de clients «entreprises individuelles» ou «PME-TPE» ;
- dans les PME-TPE, à assurer la direction du service comptable avec le concours éventuel d'un expert comptable externe.

En matière comptable, il sera à même d'établir les comptes annuels, dans le cadre d'une mission d'examen voire d'audit. En matière fiscale, l'ensemble des déclarations produites de façon récurrente dans la quasi-totalité des PME-TPE lui seront familières. En matière sociale, il sera conduit à gérer les bulletins de salaires et les déclarations sociales. Enfin, la gestion prévisionnelle, les tableaux de bord et l'analyse des bilans et comptes de résultat feront partie du prolongement naturel de sa mission.

Il pourra également participer aux contrôles annuels du Commissaire aux comptes, dans la limite des responsabilités qui lui seront confiées par son chef de mission.

Accès au diplôme

Etre titulaire de l'un des Bac+2 suivants :

- DUT GEA - Option gestion, option petites et moyennes organisations
- L2 Mention Economie et Gestion
- BTS Comptabilité et gestion des organisations
- BTS Assistant de gestion de PME-PMI

Admission : sur dossier et après entretien éventuel par un jury composé du responsable pédagogique de la formation et des membres de l'équipe pédagogique (enseignants et professionnels)

Dépôt de candidature : de mars à juin

Jury de sélection : juin

Rythme d'alternance

- De septembre à mi-janvier : 3 jours en formation / 2 jours en entreprise.
- De mi-janvier à mi-mai : 1 jour en formation / 4 jours en entreprise.
- De mi-mai à début juillet : 3 jours en formation / 2 jours en entreprise, puis temps plein en entreprise.

Rentrée : septembre

Contacts

Responsable pédagogique : Sophie CAMPOY
Contact administratif : Cécile LE CAIGNARD - cecile.lecaignard@univ-evry.fr Tél. : 01 69 47 78 04
Contact CFA EVE : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09

Lieu(x) de formation

Université Paris-Saclay - UFR SHS
2 rue du Facteur Cheval
91000 EVRY

Programme de la formation

Semestre 1 - 315h30

UE1 - Gestion du cabinet et de la clientèle

- Anglais (30h)
- Gestion de la clientèle et règles déontologiques (21h)
- Gestion administrative et contrôle interne (10,5h)
- Evolution de la profession - nouvelles technologies (14h)

UE2 - Conseil en droit des affaires

- Droit social 1 (35h)
- Impôts directs des entreprises (45,5h)
- Autres impôts et taxes (30h)

UE3 - Révision comptable

- Comptabilité approfondie (49h)
- Contrôle comptable par cycle (49h)
- Construction des états de synthèse (31,5h)

Semestre 2 - 286h30

UE4 - Conseil en droit des affaires

- Droit social 2 (17,5h)
- Impôt sur le revenu des personnes physiques (17,5h)
- Droit des sociétés (28h)

UE5 - Conseil en gestion

- Analyse financière (28h)
- Contrôle de gestion (24,5h)

UE6 - Compétences transversales

- Informatique -NTIC (21h)

UE7 - Projet tutoré et rapport d'apprentissage

- Rapport d'apprentissage
- Projet tutoré (150h)

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d’apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l’UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d’apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d’apprentissage :** les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d’intérêt économique, les associations…
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** l’État, les collectivités territoriales, les établissements publics…

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d’accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L’inscription n’est définitive qu’à la signature du contrat d’apprentissage.

CFA EVE CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN APPRENTISSAGE

48, cours Blaise Pascal
91025 EVRY-COURCOURONNES Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66
cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr